

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 24162
Numéro SIREN : 901 872 366
Nom ou dénomination : EPIKTET

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2023 sous le numéro de dépôt 37652

EPIKTET

Société par actions simplifiée au capital de 93.865.663 euros

Siège social : 38, rue Blomet, 75015 Paris

901 872 366 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 2 MARS 2023**

Le 2 mars 2023, à 15 heures,

les associés de la Société se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire (l'**Assemblée**) au siège social de la Société sur convocation effectuée par le président de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé Lecat, en sa qualité de président de la société SENEK, elle-même présidente de la Société (le "**Président**").

Le Président est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence est signée par les associés présents ou représentés de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent au moins 50,01% des droits de vote de la Société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la convocation adressée aux Associés ;
- une copie de la convocation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au commissaire aux comptes de la Société ;
- la feuille de présence et les pouvoirs de représentation ;
- le rapport du président de la Société ; et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un co-commissaire aux comptes ;
- pouvoirs pour les formalités légales.

Le Cabinet d'Expertise et de Commissariat Jean Pierre Daire, commissaire aux comptes titulaire de la Société régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent et excusé.

Le Président déclare la discussion générale ouverte.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Nomination d'un co-commissaire aux comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six exercices sociaux, expirant à l'issue des décisions des associés relatives à l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2027 :

La société Mazars (RCS Nanterre 784 824 153), dont le siège social est situé Immeuble Asturia A 4 rue Edith Piaf 44800 Saint-Herblain - France, représentée par Monsieur Arnaud Le Néen.

La société Mazars, préalablement pressentie a déclaré accepter ledit mandat ; elle a déclaré, en outre, répondre aux conditions exigées par le code de commerce pour l'exercice de son mandat et n'entrer dans aucun des cas d'incompatibilité prévus par le code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes résolutions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société.

SENEK

Représentée par Monsieur Hervé Lecat
Président de SENEK

